

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 463**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 463

décrétant des travaux de réaménagement et de rénovation des infrastructures du secteur Buntin ainsi qu'un emprunt de 17 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 9 septembre 2025

Approbation par les personnes habiles à voter : 22, 23, 24 et 25 septembre 2025

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 30 octobre 2025

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 novembre 2025.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe